

FO

Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 26 février 2019

FLASH INFO CR CTU-Plénier du 21 février 2019

CE QU'IL FAUT EN RETENIR ?

1 Réponse du Président aux déclarations :

Concernant les OPA, il a confirmé les informations données lors de la réunion DG/DSC du 7 février dernier, à savoir :

- La fin des recrutements des OPA,
- L'abandon du projet de fonctionnarisation des OPA et la rénovation du « quasi statut » avec une classification des OPA en 3 catégories A, B et C.

Compte tenu de ces éléments, VNF continuera dans un premier temps d'avoir recours à des CDD de 3 ans pour assurer ses recrutements. Le président a admis que les conditions de rémunérations prévues par l'instruction CDD n'était pas adaptée à ce type de recrutements et qu'elle devra être révisée. Il a ajouté que dans un second temps, des recrutements en CDI publics seraient envisagés.

Il a ensuite annoncé qu'un point serait fait avec les OS pour tenter d'harmoniser la gestion des différentes catégories d'agents affecté au même type de postes (**OPA, CDD publics, mainteneurs privés**).

Commentaire Force Ouvrière :

Sur les promotions : Force est de constater que malgré les réductions d'effectifs, on constate qu'aucun geste n'est fait à l'attention des agents qui font face à une charge de travail croissante. Pour exemple, le faible taux de promotions prévu pour 2019 de manière générale, et plus particulièrement pour les adjoints administratifs.

Suite à une demande de **Force Ouvrière**, il a confirmé que le dispositif de promotions pour 2019 ne serait pas modifié.

Création de la Direction de l'Informatique et du Numérique : un point sera fait au CTU Plénier de mars 2019.

Documents transmis par VNF pour les réunions : Force Ouvrière rappelle à VNF qu'il convient de mettre à la disposition des organisations syndicales tous les éléments et pièces leur permettant de se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour.

2 Consultation sur le projet d'orientations de recrutement et d'emploi à VNF pour 2019 :

Sur ce dossier très sensible **Force Ouvrière** a une nouvelle fois dénoncé les baisses d'effectifs très importantes qui frappent l'Établissement depuis sa création, et qui mettent en péril le service public de la voie d'eau, avec notamment la perspective de « dé-navigation » prônée par le rapport DURON. **Force Ouvrière** a également pointé le fait que les services supports ne sont pas épargnés et que les personnels doivent faire face à des surcharges de travail qui les exposent à des RPS sans que leur situation professionnelle ou indemnitaire ne connaisse la moindre amélioration.

En conclusion **Force Ouvrière** a voté contre ce projet. Compte tenu du vote défavorable unanime, le CTU sera re-convoqué prochainement sur ce dossier qui sera ensuite présenté au Conseil d'Administration prévu courant mars.

Commentaire Force Ouvrière :

Ces baisses d'effectifs incessantes ne permettent plus d'effectuer nos missions de service public et confirment le désengagement de l'État vis à vis de la voie d'eau pourtant reconnu comme une alternative de développement durable.

3 Consultation sur le projet d'instruction relative à l'exercice du télétravail au sein de VNF :

Le projet d'instruction sur le télétravail à VNF est soumis à l'avis du CTU. Il reprend pour l'essentiel l'instruction adoptée pour l'expérimentation. La principale modification concerne le cadrage des modalités de télétravail occasionnel (**grèves de train, épisodes neigeux...**) qui tire les leçons notamment des difficultés rencontrées par les agents à l'occasion des grèves SNCF du printemps 2018.

Par ailleurs, afin de mieux harmoniser les réponses aux demandes de télétravail, l'instruction prévoit que les demandes de télétravail fassent l'objet d'une validation par le supérieur N+2.

L'instruction a fait l'objet d'importantes discussions en CHSCT Central au cours desquelles **Force Ouvrière** a porté ces amendements, notamment sur la possibilité pour les agents non éligibles au télétravail de pouvoir réaliser, à leur demande, du travail sur site distant.

Des débats animés ont eu lieu sur la rédaction de cet amendement, et **Force Ouvrière** est intervenu vigoureusement pour éviter que l'administration ne s'empare de cette disposition pour imposer des mobilités à l'occasion de réorganisations.

En définitive, **Force Ouvrière** a obtenu une rédaction satisfaisante de cet amendement et a voté pour cette instruction.

VOTE : Force Ouvrière et CFDT : POUR
CGT : ABSTENTION

4 Information sur le projet de création d'une Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage :

La création de la Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage (**DIMO**) a été annoncée par le Directeur Général à l'occasion des vœux. M. Renaud SPAZZI, Directeur Général Adjoint a été désigné préfigurateur. Il a commencé à rencontrer les agents dans les DT, reste 2 DT à rencontrer (**Rhône Saône et Sud-Ouest**).

Il rappelle que la création de la DIMO s'inscrit dans un contexte d'augmentation forte des crédits d'investissements pour les années à venir. Il ajoute que cela fait suite au rapport DURON qui confirme les besoins de crédits de VNF pour remettre à niveau son réseau et précise que la LOM (**Loi d'Orientation des Mobilité**) comprendra des dispositions spécifiques valant loi de programmation.

Il concède que pour 2019, les augmentations de crédits n'ont pas été confirmées, et qu'une loi de programmation ne vaut pas mise en place des crédits, mais il considère que l'augmentation des crédits d'investissement pour VNF est une hypothèse sérieuse qu'il faut prendre en compte, et que la pire des situations serait que les crédits arrivent et que l'on ne soit pas en capacité de les dépenser.

Il ajoute que les Services Ingénierie dans les DT éprouvent souvent des difficultés à consommer les crédits, en soulignant que l'implication des équipes n'est pas en cause, mais que cela résulte d'un pilotage insuffisant, et d'une faible capacité de mutualisation.

Commentaire Force Ouvrière :

Les équipes dans les DT seront capables de dépenser, si elles sont bien structurées. Par ailleurs les problèmes de consommation des crédits résultent le plus souvent d'arrivées tardives de crédits, de procédures lourdes et inadaptées, et que la simplification des circuits financiers et administratifs permettrait d'améliorer les consommations de crédits bien plus efficacement que la création d'une nouvelle direction au siège.

Il présente ensuite l'état des lieux de la filière Ingénierie :

L'effectif global de la filière est évalué entre 120 et 150 ETP. Ces effectifs sont principalement répartis sur 3 gros pôles d'environ 30 personnes : Paris, Lille et Nancy. On trouve ensuite des pôles de moindre importance : La DTRS avec 20 personnes réparties sur 2 sites (**Lyon et Beaucaire**), la DTS avec 10 personnes, et la DTGB avec également une dizaine de personnes. Enfin à la DTSS, moins de 5 personnes sont concernées.

Il évoque ensuite les hypothèses d'organisations :

Hypothèse 1 : La DIMO reste une direction de programmation et de pilotage, et on ne modifie rien dans l'organisation actuelle des équipes.

Hypothèse 2 : Les équipes sont placées sous l'autorité fonctionnelle de la DIMO et restent placées sous l'autorité hiérarchique des DT.

Hypothèse 3 : Les équipes intègrent effectivement la DIMO et sont dissociées de la DT.

Renaud SPAZZI n'a pas caché qu'à ce stade, l'hypothèse semblait 3 la plus probable. Il a ensuite ajouté que cette option nécessite que soit regardée de près la question des services support de cette nouvelle entité qui dépendrait hiérarchiquement du siège, mais qui serait implantée en DT (**RH, véhicules,....**)

Par ailleurs, en termes d'implantation, plusieurs hypothèses sont envisageables et les effectifs pourraient être répartis de la manière suivante :

- **Deux pôles** : Paris et Lille,
- **Trois pôles** : Paris, Lille et Nancy,
- **Quatre pôles** : Paris, Lille, Nancy et Lyon,
- **Maintien** de tous les sites de production actuels.

A ce stade, le choix entre ces différentes options n'est pas arbitré.

Par ailleurs la question du devenir des équipes qui ne sont pas implantées sur les futurs sites reste posée.

Prochaines échéances :

- Choix du scénario retenu et des principes d'organisation : courant mars 2019
- Point d'information et échanges en CTU : le 28 mars 2019
- Présentation du projet aux agents : avril mai 2019
- Mise au point du projet d'organisation : début juin 2019
- Consultation du CHSCT et du CTU : juin 2019

Commentaire *Force Ouvrière* :

La présentation de ce dossier en point d'information du CTU a permis aux représentants du personnel d'obtenir des informations sur ce dossier complexe et comportant des impacts forts pour les agents. Les échanges avec le préfigurateur ont été de qualité et ont permis de mieux comprendre les objectifs de cette réforme ainsi que les scénarios envisagés.

A ce stade, les questions qui se posent sont encore nombreuses, et la situation est très anxiogène pour les personnels concernés. Par ailleurs l'échéancier proposé paraît beaucoup trop serré compte tenu de l'état d'avancement actuel des réflexions, et du travail de mise au point restant à réaliser.

Force Ouvrière regrette que ce point d'information arrive aussi tardivement alors que les annonces brutales du DG début janvier ont semé un profond désarroi.

A ce stade, ce projet de réforme suscite de sérieuses réserves de la part de *Force Ouvrière*, qui sera attentif au devenir de l'ensemble des personnels concernés, particulièrement ceux qui ne seraient pas dans les futurs pôles

Nota : En marge de la présentation, Renaud SPAZZI a annoncé la création de deux nouvelles structures :

- Une entité en charge de la capitalisation des expériences
- Une entité en charge de la supervision de la sécurité des ouvrages hydrauliques, principalement les barrages réservoirs qui concernent la DTCB et la DTNE.

Les élus *Force Ouvrière*
au CTU-Plénier

Le 19 avril 2019 **Agissons**
FO **ENSEMBLE !**
la force syndicale